

## Les salaires de 1950 à 1975

Monsieur Christian Baudelot, Madame Anne Lebeaupin

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Baudelot Christian, Lebeaupin Anne. Les salaires de 1950 à 1975. In: Economie et statistique, n°113, Juillet-Août 1979. Salaires / Travailleurs étrangers / Le parc de logements en 1978 / Le commerce / La RFA en 1978. pp. 15-22;

[http://www.persee.fr/doc/estat\\_0336-1454\\_1979\\_num\\_113\\_1\\_4224](http://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1979_num_113_1_4224)

---

Document généré le 23/05/2016

### Résumé

Fruit d'un travail patient réalisé à partir des données issues des déclarations annuelles de salaires, des séries longues et homogènes sur les salaires sont désormais disponibles. En un quart de siècle (de 1950 à 1975), le salaire moyen de la population salariée a été multiplié par 10,8. Ce fort accroissement modifie pourtant peu les disparités salariales; si les écarts de salaires entre hommes et femmes se referment légèrement, les différences entre catégories sociales observées en 1975 sont comparables à celles de 1950.

### Abstract

Salaries from 1950 until 1975 - Data collected from the annual tax declarations of wages has been organized into an homogeneous data series concerning salaries. It is now available to the public. In a quarter of a century (from 1950 until 1975), the average wage of the salaried population was multiplied by 10,8. This large growth changes little the wage disparities, however : if the differences between salaries of men and women is getting smaller, the diflerence among social categories remains nearly the same as it was in 1950.

### Resumen

Los salarios de 1950 a 1975 - Objeto de una labor de mucho empeno, realizada a partir de datos recogidos por medio de las declaraciones anuales de salarios, series largas y homogéneas son, de hoy en adelante, disponibles. En un cuarto de siglo (de 1950 a 1975) el salario medio de la población asalariada se multiplicó por un 10,8. Este importante incremento, sin embargo, modifica escasamente las desemejanzas salariales; si los descartes entre salarios masculinos y femeninos se reducen algo, las desemejanzas entre categorías sociales observadas en 1975 se pueden equiparar con las de 1950.

# Les salaires de 1950 à 1975

par Christian Baudelot et Anne Lebeau<sup>\*</sup>

Fruit d'un travail patient réalisé à partir des données issues des déclarations annuelles de salaires, des séries longues et homogènes sur les salaires sont désormais disponibles <sup>\*\*</sup>.

En un quart de siècle (de 1950 à 1975), le salaire moyen de la population salariée a été multiplié par 10,8. Ce fort accroissement modifie pourtant peu les disparités salariales ; si les écarts de salaires entre hommes et femmes se referment légèrement, les différences entre catégories sociales observées en 1975 sont comparables à celles de 1950.

Les employeurs français sont astreints à déclarer annuellement les salaires versés à l'ensemble de leurs salariés dans chacun de leurs établissements. Ces déclarations, principalement destinées à l'administration fiscale, font l'objet, depuis 1950, d'une exploitation statistique. On a construit, à partir de ces données, des séries longues et homogènes de 1950 à 1975. Ces séries permettent de décrire et d'étudier les mouvements qui ont affecté les salaires selon les grandes activités, l'âge, les régions et les catégories socioprofessionnelles. Elles permettent aussi de mesurer l'évolution des disparités salariales entre les deux dates.

## Des données homogènes...

Les champs, les documents utilisés pour la collecte, la définition du salaire pris en compte, les méthodes de traitement de l'information recueillie ont été plusieurs fois modifiés entre 1950 et 1975.

Avant l'introduction de l'informatique (1962), la lourdeur de l'enquête contraint à limiter le champ de l'exploitation : les déclarations issues de la région parisienne ne sont pas exploitées en 1953 et, de 1955 à 1962, seuls les salariés permanents du secteur privé sont pris en compte. Les taux de sondage ne se retrouvent pas identiques d'une année à l'autre.

Le formulaire « 1024 » est remplacé en 1963 par le « 2460 », puis par le formulaire « DAS » ; utilisé en province depuis 1970, ce dernier n'entre en vigueur dans la région parisienne qu'en 1974. Une nouvelle modalité d'échantillonnage est mise en œuvre à partir de 1964 ; désormais on « tire » l'échantillon de salariés à partir de leur numéro de sécurité sociale : sont retenus tous les salariés nés en octobre d'une année paire (sondage au 1/25). Le nouveau procédé permet, en regroupant toutes les déclarations relatives à un même salarié, de comptabiliser et de sommer tous les salaires et primes perçus en espèces au cours d'une année par un même salarié, qu'ils aient été déclarés par l'établissement ou au siège de l'entreprise. Cette méthode de traitement, nommée « Salariés II », a donc modifié en l'élargissant la définition du salaire pris en compte. Mise en œuvre à partir

<sup>\*</sup> Christian Baudelot et Anne Lebeau<sup>upin</sup> font partie de la division « Revenus » du département « Population et ménages » de l'INSEE.

<sup>\*\*</sup> « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services », Dossier rectangle de l'INSEE, à paraître prochainement.

Outre les résultats présentés ici, ce document fournit des données sur l'évolution des salaires moyens par région, activité et âge ainsi que des résultats plus détaillés par catégories socio-professionnelles. Surtout, il présente l'évolution des effectifs correspondants, seules informations permettant de comprendre et de contrôler les effets exercés sur les salaires par les transformations de la population salariée.

TABLEAU 1

*Salaires nets annuels moyens par sexe et catégorie socioprofessionnelle de 1950 à 1975*

	Cadres supérieurs			Cadres moyens			Employés		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1950.....	8 144	4 357	7 886	4 198	2 421	4 025	3 168	2 228	2 814
1951.....	10 785	4 467	10 050	5 695	3 733	5 440	3 735	2 631	3 218
1952.....	12 849	5 866	12 133	6 818	4 355	6 522	4 404	3 065	3 772
1953.....	13 360	6 099	12 615	6 941	4 433	6 640	4 430	3 185	3 919
1954.....	14 902	7 526	14 235	7 374	4 641	6 866	4 454	3 488	3 944
1955.....	17 312	8 399	16 740	8 356	5 384	7 797	4 868	3 760	4 247
1956.....	18 960	9 188	18 196	9 335	6 021	8 719	5 333	4 125	4 673
1957.....	21 098	11 560	20 371	10 437	6 696	9 721	5 855	4 494	5 041
1958.....	23 169	12 422	22 211	11 589	7 491	10 775	6 521	4 952	5 580
1959.....	25 778	13 980	24 801	12 499	7 782	11 537	7 118	5 289	6 018
1960.....	27 413	15 271	26 393	14 032	8 883	13 055	7 606	5 840	6 572
1961.....	29 787	16 944	28 689	14 703	9 625	13 772	8 182	6 206	7 004
1962.....	31 587	18 652	30 488	15 731	10 503	14 691	9 027	6 796	7 748
1963.....	33 976	20 560	32 786	17 505	11 868	16 385	9 747	7 367	8 398
1964.....	37 447	23 658	36 366	18 948	12 924	17 840	10 480	7 988	9 047
1965.....	39 958	25 082	38 736	19 603	13 669	18 465	11 086	8 379	9 502
1966.....	41 963	25 875	40 606	20 930	14 445	19 732	11 730	8 947	10 097
1967.....	45 045	29 167	43 713	22 200	15 618	20 951	12 371	9 401	10 612
1968.....	47 826	31 155	46 410	23 235	17 254	22 040	13 423	10 357	11 593
1969.....	51 174	32 858	49 500	25 939	18 881	24 523	14 890	11 412	12 776
1970.....	56 390	36 427	54 559	28 380	20 456	26 657	16 129	12 508	13 880
1971.....	62 218	40 371	60 263	30 679	22 035	28 730	17 944	13 788	15 352
1972.....	68 020	43 166	65 771	33 732	23 715	31 237	19 517	15 081	16 757
1973.....	73 933	46 574	71 241	37 103	25 404	34 176	22 326	17 060	19 010
1974.....	85 227	53 752	82 185	42 314	31 141	39 481	25 380	19 908	21 877
1975.....	92 322	59 086	88 900	46 697	34 764	43 380	29 026	22 850	25 067

de 1969, cette procédure a été appliquée rétrospectivement, à des fins de contrôle, aux années 1967 et 1968 (encadré p. 17).

Les modifications qui ont successivement affecté le champ de l'exploitation, la définition du salaire et la nature des documents utilisés, rendent parfois délicates les comparaisons d'une période à l'autre. C'est en effet la rançon d'une amélioration continue de la qualité d'une exploitation que de rendre difficile la constitution de séries rigoureusement comparables sur le long terme.

Le travail entrepris consiste à reconstituer et à présenter des séries temporelles aussi homogènes que possible, tout

en fournissant au lecteur les éléments historiques et méthodologiques nécessaires pour juger de la comparabilité des diverses données existantes.

Avant d'aborder les résultats, deux précisions. La première concerne la notion de salaire retenu : il s'agit des traitements et salaires annuels perçus en espèces, nets des cotisations sociales, incluant toutes les primes et excluant tous les avantages en nature et les indemnités pour frais. En outre le salaire moyen qui sert de référence est celui d'un salarié à temps complet (encadré p. 17). La seconde précision se réfère aux salariés pris en compte : ces données couvrent l'ensemble des établissements privés et semi-publics de

En Francs courants

Ouvriers			Ensemble		
Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
2 500	1 749	2 369	2 910	2 033	2 728
2 833	1 940	2 580	3 474	2 254	3 151
3 286	2 222	3 003	4 079	2 636	3 715
3 366	2 276	3 076	4 178	2 700	3 805
3 710	2 524	3 477	4 552	3 029	4 158
4 096	2 762	3 881	5 055	3 306	4 594
4 551	3 036	4 317	5 604	3 605	5 078
5 004	3 240	4 728	6 210	3 933	5 610
5 562	3 560	5 247	6 897	4 386	6 246
5 849	3 783	5 526	7 362	4 666	6 645
6 407	4 184	6 060	8 051	5 178	7 310
6 820	4 453	6 450	8 707	5 567	7 894
7 555	4 929	7 072	9 579	6 170	8 663
8 293	5 424	7 748	10 521	6 802	9 526
8 884	5 702	8 272	11 242	7 208	10 137
9 311	6 003	8 676	11 941	7 660	10 743
9 857	6 334	9 181	12 692	8 131	11 422
10 295	6 652	9 604	13 357	8 630	12 030
11 194	7 507	10 511	14 632	9 703	13 245
12 505	8 510	11 752	16 223	10 812	14 669
13 694	9 261	12 855	17 782	11 855	16 046
15 118	10 312	14 177	19 808	13 133	17 788
16 837	11 628	15 811	21 841	14 548	19 580
19 001	13 167	17 815	24 571	16 314	21 951
22 261	15 456	20 872	28 782	19 322	25 742
25 252	17 809	23 739	32 860	22 463	29 482

l'industrie, du commerce et des services. Ne sont donc pas compris les salariés agricoles, les personnels domestiques, tous les fonctionnaires du secteur public et ceux du secteur semi-public dont les salaires ne sont pas astreints à la déclaration annuelle, cas par exemple des hôpitaux et des postes et télécommunications.

Ainsi de 1950 à 1975, autrement dit en vingt-six ans, le salaire moyen de l'ensemble de la population salariée prise en compte a été multiplié par 10,8; les salaires moyens des hommes et des femmes, ayant été respectivement multipliés par 11,3 et 11,0 (tableau 1). Le fait que le taux d'accroissement du salaire de l'ensemble de la population soit inférieur

## LE SALAIRE DE RÉFÉRENCE RETENU

Le salaire moyen annuel qui sert de référence pour construire des séries homogènes est celui du salaire à temps complet résultant du traitement statistique mis en œuvre à partir de 1967<sup>1</sup>.

On a donc appliqué aux salaires moyens antérieurs à l'année 1967 un coefficient correcteur calculé, pour chacune des catégories socioprofessionnelles et chacun des deux sexes; ce coefficient est égal, pour une catégorie donnée, à la somme des salaires moyens « salariés II » des années 1967 et 1968 rapportée à la somme des salaires moyens « salariés I » des années 1967 et 1968. Les années 1967 et 1968 étant les seules où ces deux types de résultats sont disponibles. Soit :

Somme des salaires moyens « Salariés II »  
de la catégorie x en 1967 et 1968

Somme des salaires moyens « Salariés I »  
de la catégorie x en 1967 et 1968

On a procédé de la même façon pour reconstituer des séries de salaires à temps complet pour les années où l'on ne disposait que de données sur les salariés permanents<sup>2</sup>. On a calculé un coefficient correcteur à partir des années où ces deux types de résultats étaient disponibles. Soit :

Somme des salaires moyens temps complet de la catégorie x  
en 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973

Somme des salaires moyens temps permanent de la catégorie x  
des mêmes années

Dans les deux cas, on fait, l'hypothèse que ces coefficients restent constants au cours du temps. Les vérifications effectuées invitent à considérer cette hypothèse comme fondée.

Un problème se pose pour l'année 1953; cette année là, les établissements relevant de la direction régionale de Paris n'ont pas été pris en compte; l'exclusion de près d'un tiers des salariés (par ailleurs les mieux payés) affecte sensiblement le niveau du salaire moyen. On a donc estimé les salaires moyens pour cette année-là sur la base du taux d'accroissement entre 1952 et 1953 des gains horaires ouvriers et des rémunérations des personnels mensuels, tels qu'ils sont calculés par le ministère du Travail. La très mauvaise qualité des chiffres de l'année 1953 empêchaient en effet d'évaluer des salaires moyens sur la base des seules déclarations annuelles de salaires.

1. La méthodologie complète de l'exploitation des déclarations annuelles de salaires figure en tête de chacune des publications annuelles. La différence entre les traitements « Salariés I » et « Salariés II » est particulièrement développée dans le numéro M 20 des Collections de l'INSEE : « Les salariés dans l'industrie, le commerce et les services en 1969 » de N. Chabanas et S. Volkoff.

2. Les salariés permanents sont les salariés qui ont travaillé toute l'année chez le même employeur. Les salariés à temps complet sont les salariés qui ont travaillé à temps plein (c'est-à-dire la durée de travail en vigueur dans l'établissement), soit toute l'année, soit moins d'une année, quel que soit le nombre de leurs employeurs. Les salariés permanents sont donc inclus parmi les salariés à temps complet.

## LE POIDS DES EFFECTIFS

Un certain nombre de données fournies dans cette étude sur les salaires peuvent sembler paradoxales au premier abord. Pour les comprendre et éviter toute interprétation sommaire, il est nécessaire de connaître la structure des salariés concernés par ces résultats et son évolution au cours du temps. C'est-à-dire de connaître en particulier les effectifs par sexe et catégorie socioprofessionnelle de chaque population étudiée, pour une année et une région donnée<sup>1</sup>. Des informations sur les effectifs par sexe permettent, par exemple, d'expliquer pourquoi la hausse des salaires entre 1950 et 1975 est de 11,3 % pour les hommes, de 11,0 % pour les femmes et seulement de 10,8 % pour l'ensemble des deux sexes. Ce chiffre de 10,8 % s'explique ainsi : les effectifs féminins de la population étudiée ont été multipliés par 2 sur la période : de deux millions environ en 1950, ils sont passés à quatre millions en 1975, tandis que les effectifs masculins étaient seulement multipliés par 1,5 : de 5,5 millions environ en 1950 à 8,5 millions en 1975 (tableau infra). La proportion des femmes dans la population de 1975 est donc plus importante que dans celle de 1950. Cet afflux nouveau tend à faire baisser le salaire moyen de l'ensemble de la population.

Des informations sur la structure des effectifs salariés par catégorie socioprofessionnelle permettent également de comprendre par exemple, pourquoi le salaire masculin toutes catégories a augmenté de 9,5 % entre 1951 et 1975 alors que celui des cadres supérieurs augmentait de 8,6 %, celui des cadres moyens de 8,2, ceux des employés de 7,8 et les ouvriers de 8,9. Ceci tient au fait qu'entre 1951 et 1975 les catégories socioprofessionnelles les mieux rémunérées

ont augmenté plus vite que les catégories les moins bien rétribuées ; ainsi, l'effectif des ouvriers a été multiplié par 1,4 et l'effectif des employés par 1,1 alors que celui des cadres supérieurs et des cadres moyens a été respectivement multiplié par 2,4 et 2,8.

1. « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services de 1950 à 1975 », Dossier rectangle de l'INSEE.

### Évolution des effectifs salariés par sexe

Effectifs (en milliers)	Hommes		Femmes	
	1951	1975	1951	1975
Cadres supérieurs.....	229	558	30	64
Cadres moyens.....	395	1 094	44	421
Employés.....	876	982	752	1 753
Ouvriers.....	3 882	5 616	1 060	1 432
Toutes catégories.....	5 508	8 432	1 993	4 059

## GRAPHIQUE

### Évolution du salaire moyen, du salaire ouvrier, du SMIC et des prix de détail de 1950 à 1975

Ordonnée logarithmique  
Indices 100 = 1950

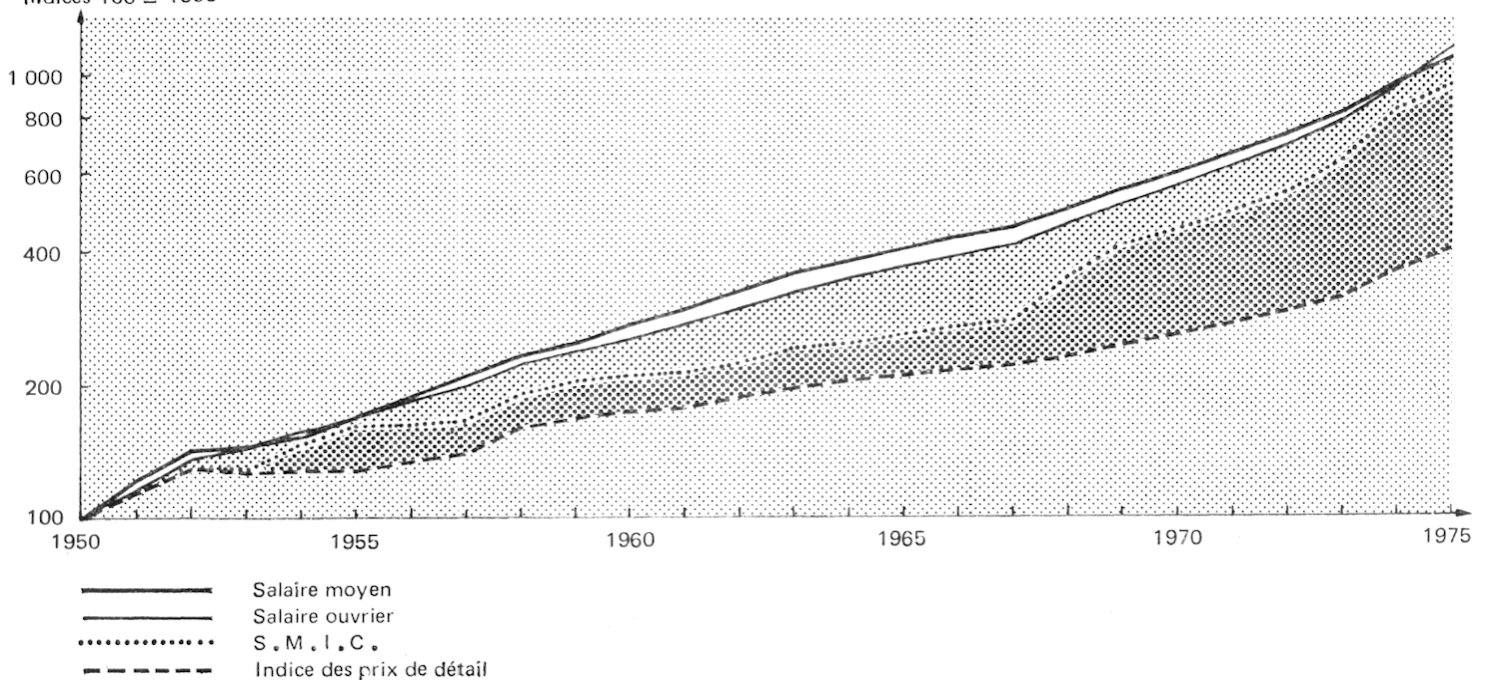


TABLEAU 2

## Les écarts de salaires entre hommes et femmes

		En % du salaire masculin												
		1950 <sup>1</sup>	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Cadres supérieurs.....		46,5	58,6	54,3	54,3	49,5	51,5	51,5	45,2	46,4	45,8	44,3	43,1	41,2
Cadres moyens.....		42,3	34,5	36,1	36,1	37,1	35,6	35,5	35,8	35,3	37,7	36,7	34,5	33,2
Employés.....		29,7	29,6	30,4	28,1	21,7	22,5	22,7	23,2	24,1	25,7	23,2	24,2	24,7
Ouvriers.....		29,6	31,5	32,4	32,4	32,0	32,6	33,3	35,3	36,0	35,3	34,7	34,7	34,8
<b>Ensemble</b>		<b>30,1</b>	<b>35,1</b>	<b>35,4</b>	<b>35,4</b>	<b>33,5</b>	<b>34,6</b>	<b>35,7</b>	<b>36,7</b>	<b>36,4</b>	<b>36,6</b>	<b>35,7</b>	<b>36,1</b>	<b>35,6</b>
		1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Cadres supérieurs.....		39,4	36,8	37,2	38,3	35,2	34,9	35,8	35,4	35,1	36,5	37,0	37,0	36,0
Cadres moyens.....		32,2	31,8	30,3	31,0	29,6	25,7	27,2	27,9	28,2	29,7	31,5	26,4	25,6
Employés.....		24,4	23,8	24,4	23,7	24,0	22,8	23,4	22,5	23,0	22,7	23,6	21,6	21,3
Ouvriers.....		34,6	35,8	35,5	35,7	35,4	32,9	31,9	32,4	31,8	30,9	30,7	30,6	29,5
<b>Ensemble</b>		<b>35,4</b>	<b>35,9</b>	<b>35,9</b>	<b>35,9</b>	<b>35,4</b>	<b>32,4</b>	<b>33,4</b>	<b>33,3</b>	<b>33,7</b>	<b>33,4</b>	<b>33,6</b>	<b>32,3</b>	<b>31,6</b>

1. En 1950, le salaire moyen a été calculé, à la différence des années suivantes, en excluant les salariés ayant perçu un salaire inférieur à 1 250 F par an. Cette exclusion des très bas salaires a eu pour effet d'élever le salaire moyen, en particulier celui des femmes et par conséquent de sous-estimer l'écart entre les salaires masculins et féminins.

2. L'écart de salaire entre hommes et femmes est mesuré par la différence entre salaire masculin (SM) et salaire féminin (SF) exprimé en pourcentage du salaire masculin :  $e = \frac{SM - SF}{SM} \times 100$ .

Le fait de rapporter l'écart au salaire masculin plutôt qu'au salaire féminin minimise cet écart. Lorsqu'une femme gagne, en 1975, 31 % de moins qu'un homme, lui gagne 46 % de plus qu'elle !

à celui des hommes et à celui des femmes s'explique par l'accroissement, entre les deux dates, de l'effectif des femmes salariées (encadré p. 18). Les salaires moyens des différentes catégories sociales n'ont pas connu des accroissements identiques : ceux des cadres supérieurs ont été multipliés par 11,3, ceux des cadres moyens par 10,8; ceux de ouvriers par 10,0, enfin ceux des employés par 8,9. Dans le même temps, l'indice INSEE des prix de détail<sup>1</sup> était multiplié par 3,9 (graphique ci-contre). Toutefois cet accroissement d'ensemble modifie peu les disparités salariales : si les écarts de salaires entre hommes et femmes se referment légèrement, les différences entre catégories sociales observées en 1975 sont assez comparables à celles de 1950.

salaire masculin. Lorsqu'on considère l'évolution de cet indicateur au cours de ces vingt-six ans (tableau 2), on constate que, pour l'ensemble des salariés, l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes diminue lentement du début des années 1950 à 1975; les femmes salariées de 1951 perçoivent des salaires de 35,1 % inférieurs à ceux des hommes, alors que les salaires perçus par les femmes salariées de 1975 sont de 31,6 % inférieurs à ceux des hommes. Mais cette évolution d'ensemble n'est pas la même pour toutes les catégories sociales. Chez les ouvriers, l'écart tend à se creuser de 1950 à 1967 (il passe de 29,6 % à 35,4 %), puis à diminuer de 1968 à 1975 pour rejoindre, en fin de période, son niveau de 1950. Chez les employés, au contraire, pour lesquels cet écart demeure le plus faible tout au long

## Les écarts de salaires entre hommes et femmes

L'écart entre les salaires des hommes et des femmes se mesure traditionnellement par la différence entre le salaire masculin et le salaire féminin exprimée en pourcentage du

1. L'indice des prix à la consommation mesure l'évolution d'ensemble des prix des biens et services figurant dans la consommation des ménages. Cet indice ne prétend pas apprécier le « coût de la vie », ni même ses variations, mais la variation moyenne des prix.

TABLEAU 3

**Rapports entre le salaire moyen des cadres supérieurs, des cadres moyens et des employés et le salaire moyen des ouvriers (1950-1975)**

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Ensemble :													
Cadres supérieurs .....	3,3	3,9	4,0	4,1	4,1	4,3	4,2	4,3	4,2	4,5	4,4	4,4	4,3
Ouvriers													
Cadres moyens .....	1,7	2,1	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1
Ouvriers													
Employés .....	1,2	1,2	1,3	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Ouvriers													
Hommes :													
Cadres supérieurs .....	3,3	3,8	3,9	4,0	4,0	3,9	4,2	4,2	4,2	4,4	4,3	4,4	4,2
Ouvriers													
Cadres moyens .....	1,7	2,0	2,1	2,1	1,7	1,9	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1
Ouvriers													
Employés .....	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Ouvriers													
Femmes :													
Cadres supérieurs .....	2,5	2,3	2,6	2,7	3,0	3,0	3,0	3,6	3,5	3,7	3,6	3,8	3,8
Ouvrières													
Cadres moyens .....	1,4	1,9	2,0	1,9	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1
Ouvrières													
Employées .....	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Ouvrières													
	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Ensemble :													
Cadres supérieurs .....	4,2	4,4	4,5	4,4	4,6	4,4	4,2	4,2	4,3	4,2	4,0	3,9	3,7
Ouvriers													
Cadres moyens .....	2,1	2,2	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
Ouvriers													
Employés .....	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1
Ouvriers													
Hommes :													
Cadres supérieurs .....	4,1	4,2	4,3	4,3	4,4	4,3	4,1	4,1	4,1	4,0	3,9	3,8	3,7
Ouvriers													
Cadres moyens .....	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
Ouvriers													
Employés .....	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Ouvriers													
Femmes :													
Cadres supérieurs .....	3,8	4,1	4,2	4,1	4,4	4,2	3,9	3,9	3,9	3,7	3,5	3,5	3,3
Ouvrières													
Cadres moyens .....	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	1,9	2,0	2,0
Ouvrières													
Employées .....	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Ouvrières													



de la période, il est difficile de discerner des tendances nettes d'évolution, si ce n'est un léger resserrement dans les dernières années. Les cadres moyens et supérieurs connaissent des évolutions légèrement différentes. Chez les premiers, l'écart entre salaires masculins et féminins se modifie peu de 1950 à 1960; sa diminution ne s'amorce que vers l'année 1960, pour se poursuivre jusqu'en 1975. Chez les cadres supérieurs au contraire, la tendance au resserrement intervient plus tôt (vers l'année 1957), mais ne se poursuit pas au-delà du milieu des années 1960. L'évolution est sensible : en moyenne, une femme cadre supérieur gagnait moins de la moitié de ce que gagnait son collègue homme au début de la période; en fin de période, elle en gagnait presque les deux tiers.

## Le salaire ouvrier et les autres

Lorsqu'on rapporte pour chacune de ces vingt-six années les salaires moyens, du cadre supérieur, du cadre moyen et de l'employé au salaire moyen de l'ouvrier (tableau 3), on s'aperçoit que les disparités entre ouvriers et employés demeurent pratiquement constantes tout au long de la période et cela, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les différences de salaires entre cadres supérieurs et ouvriers s'accroissent de 1950 à 1967, pour s'atténuer de 1968 à 1975. Cette accentuation est plus forte pour les femmes que pour les hommes : alors que le salaire d'une femme cadre supérieur était deux fois et demie plus élevé que celui d'une ouvrière en 1950, il lui est 4,4 fois supérieur en 1967, soit une disparité du même ordre que celle des hommes. En 1975, le salaire moyen d'un cadre supérieur homme était 3,7 fois supérieur à celui d'un ouvrier, tandis que celui d'une femme cadre supérieur était 3,3 fois plus élevé que celui d'une ouvrière.

On enregistre la même tendance en mesurant non plus les disparités de salaires entre cadres supérieurs et ouvriers, mais l'évolution de la dispersion des salaires au cours de la période. Rapportée au salaire médian, la différence entre le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des salariés les mieux payés et celui au-dessous duquel se trouvent les 10 % de salariés les moins payés, augmente fortement de 1950 à 1966-1967 (de 1,29 à 1,59 et 1,56) pour diminuer ensuite (de 1,56 à 1,43), sans toutefois retomber au niveau où elle se trouvait en 1950 (tableau 4).

## Deux périodes...

L'évolution de ces deux mesures de disparité est en partie régie par les mêmes facteurs. Dans les deux cas, l'année 1968 marque une rupture : alors que pour l'ensemble des salaires et surtout pour les salaires ouvriers, la période

1950-1967 est celle d'une accentuation des disparités salariales entre hommes et femmes et entre cadres supérieurs et ouvriers, la période 1968-1975 se caractérise, au contraire par une atténuation de ces disparités. Le relèvement des bas salaires en 1968 (le SMIG a augmenté de 35 % à Paris et jusqu'à 38 % en province, alors que le salaire moyen n'augmentait que de 12 %), et le fait que depuis les derniers mois de 1972, le taux de croissance du SMIC est sensiblement supérieur à celui du taux de salaire horaire, expliquent en partie la tendance à la diminution des disparités que l'on enregistre de 1968 à 1975. De fait, alors qu'entre 1950 et 1967, le taux de progression annuel moyen des salaires des cadres était supérieur à celui des employés et des ouvriers (soit 10 % pour les cadres masculins contre 8 et 9 % pour les employés et ouvriers et 12 % pour les cadres femmes, contre 9 et 8 % pour les employées et ouvrières), la tendance s'inverse à partir de 1968. Les traitements des cadres masculins et féminins progressent moins vite de 1968 à 1975 que ceux des employés et des ouvriers : de 9 à 10 % pour les cadres masculins et féminins contre 11 et 12 % pour les ouvriers et employés et 12 à 13 % pour les employées et les ouvrières.

L'élévation plus rapide des bas salaires, essentiellement due à des actions réglementaires sur le niveau du SMIC, tend à resserrer, dans un premier temps, l'éventail des salaires entre catégories sociales. Elle explique aussi que l'écart diminue, chez les ouvriers, entre le salaire des hommes et celui des femmes, les bas salaires étant le plus souvent perçus par des femmes.

## ... mais une grande stabilité d'ensemble

La tendance à partir de l'année 1968 à la réduction des disparités ne doit faire oublier ni l'amplitude modérée des variations ni la forte stabilité qui caractérise la structure des salaires au cours de ces vingt-six ans. Durant cette période, la différence entre l'écart maximum (37,6 en 1957) et l'écart minimum (31,6 en 1975) séparant les salaires masculins des salaires féminins dépasse à peine 5 %. La rémunération moyenne d'un cadre supérieur demeure en 1975, 3,7 fois supérieure à celle d'un ouvrier, c'est-à-dire à peu près ce qu'elle était en 1950 et 1951. Le taux moyen de croissance annuel sur l'ensemble de la période est de 10 % pour les cadres supérieurs, 9,9 % pour les cadres moyens, 9,1 % pour les employés, 9,6 % pour les ouvriers et 9,9 % pour l'ensemble des salariés.

Le rythme de progression du SMIG, puis du SMIC, demeure, en moyenne sur l'ensemble de la période, inférieur à ceux du salaire ouvrier et du salaire moyen. Et cela en dépit du rattrapage de 1968 qui ne fait que combler un retard accumulé depuis l'année 1959 (graphique). Salaire ouvrier et salaire moyen progressent, eux, de façon parallèle. On lit dans ce parallélisme la grande stabilité qui caractérise la structure des salaires.

TABLEAU 4  
**Dispersion\*  
des salaires  
de 1950 à 1975**

	D <sub>1</sub> (en F/an)	D <sub>9</sub> (en F/an)	D <sub>5</sub> (en F/an)	$\frac{D_9}{D_1}$	$\frac{D_9 - D_1}{M}$
1950.....	1 120 <sup>1</sup>	3 980 <sup>1</sup>	2 025	3,5	1,29
1951.....	1 500	5 100	2 650	3,4	1,36
1952.....	1 630	5 950	3 100	3,6	1,39
1954.....	1 900	6 600	3 400	3,5	1,38
1955.....	2 220		3 580		
1956.....	2 400	8 600	4 350	3,6	1,43
1957.....	2 500	9 400	4 800	3,8	1,44
1959.....	3 050	11 250	5 600	3,7	1,46
1960.....	3 270	12 480	6 100	3,8	1,50
1961.....	3 500	13 200	6 500	3,8	1,49
1962.....	3 900	15 200	7 400	3,9	1,53
1963.....	3 800	15 100	7 550	4,0	1,51
1964.....	4 150	16 400	8 200	3,9	1,49
1965.....	4 300	17 600	8 500	4,1	1,56
1966.....	4 550	19 000	9 100	4,2	1,59
1967.....	4 900	20 000	9 650	4,1	1,56
1968.....	5 650	21 500	10 600	3,8	1,50
1969.....	6 800	24 000	11 800	3,5	1,46
1970.....	7 200	26 200	13 000	3,6	1,46
1971.....	7 900	29 200	14 500	3,7	1,47
1972.....	8 700	32 300	16 000	3,7	1,47
1973.....	10 000	36 000	18 000	3,6	1,44
1974.....	12 100	42 200	21 000	3,5	1,43
1975.....	13 800	48 200	24 000	3,5	1,43

\* La dispersion des salaires sur les années 1950-1975 est mesurée par les indicateurs suivants :

D<sub>1</sub> est le salaire en dessous duquel sont payés les 10 % des salariés les moins payés.

D<sub>5</sub> (= M) est le salaire médian c'est-à-dire celui au-dessous duquel et en dessus duquel sont payés 50 % des salariés.

D<sub>9</sub> est le salaire au-dessus duquel sont payés les 10 % des salariés les mieux payés.

1. Voir note 1 du tableau 2.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

« Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services de 1950 à 1975 », Dossier rectangle de l'INSEE, 3<sup>e</sup> trimestre 1979.

R. BOYER, « Les salaires en longue période », *Économie et statistique*, n° 103, septembre 1978.

N. CHABANAS et S. VOLKOFF, « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1969 », *Collections de l'INSEE*, série M, n° 20.

A. CHARRAUD, K. SAADA, « Les écarts de salaires entre hommes et femmes », *Économie et statistique*, n° 59, septembre 1974.

R. PADIEU, « Les bas salaires », *Économie et statistique*, n° 39, novembre 1972.

V. SCHLOESING et J.P. TREUIL, « Dispersion et disparités de salaires en France au cours des vingt dernières années », *Document du CERC*, n° 25 et 26, 1975.

S. VOLKOFF, « Histoire de l'exploitation des déclarations annuelles de salaires », in « Matériaux pour un historique du système statistique depuis la dernière guerre mondiale », tome 1 A, *Statistiques sociales*, INSEE, juin 1976.